

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 septembre 2013

CP 13/09-17

L'an deux mille treize, le 16 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE TABLETTES
TACTILES PAR LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE**

Par délibération du 29 octobre 2012, le Schéma départemental de lecture publique a été complété par l'adoption d'un Contrat Territoire Lecture dont un des axes prioritaires est le développement de l'offre numérique de la Médiathèque départementale.

Lors de la rédaction de ce Contrat Territoire Lecture, il a été envisagé que la médiathèque donne accès à des ressources numériques via son portail Internet. Ce portail, actuellement en cours de restructuration et opérationnel d'ici la fin de l'année, proposera, dans un premier temps, des livres numériques et de la musique en ligne aux usagers du réseau départemental. A partir de 2014, d'autres ressources numériques seront proposées (VOD, presse, etc...).

Par ailleurs, la médiathèque va compléter son offre numérique par l'acquisition de 7 nouvelles tablettes tactiles. Ces tablettes s'ajouteront aux 14 tablettes déjà acquises dans le cadre de l'expérimentation *Tab en bib* et seront mises à disposition des usagers des bibliothèques du réseau départemental de lecture publique.

Ces 7 nouvelles tablettes tactiles d'un coût total de 4 152,10 € peuvent être subventionnées à hauteur de 50% par la D.R.A.C.

Afin de pouvoir bénéficier des subventions de la D.R.A.C pour ces équipements, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et autoriser Monsieur le Président à solliciter ces aides pour le financement des 7 tablettes.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter au nom et pour le compte du département l'aide de la D.R.A.C à hauteur de 50 % pour le financement de 7 nouvelles tablettes tactiles d'un coût total de 4 152,10 €, acquises par la médiathèque départementale et mises à disposition des usagers des bibliothèques du réseau départemental de lecture publique.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,